

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025
N° 32 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

*Séance du lundi 31 mars 2025 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mercredi 19 mars 2025
Début de séance à 18 heures 05 – Fin de séance à 20 heures 25*

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, Mme Caroline FEL, M. Francis GUTEAU, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Nicolas DUFETEL, Mme Hélène CRUYPENINCK, M. Maxence HENRY, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Benoit PILET, Mme Mathilde FAVRE D'ANNE (à partir de la DEL-2025-85), M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Alima TAHIRI, M. Stéphane PABRITZ, Mme Karine ENGEL, M. Richard YVON, Mme Marina CHUPIN, M. Jacques-Olivier MARTIN (jusqu'à la DEL-2025-103), Mme Bénédicte BRETIN, M. Florian RAPIN, Mme Pascale MITONNEAU, M. Simon GIGAN, M. William BOUCHER, Mme Maryse CHRÉTIEN, Mme Anne-Marie POTOT, M. Yves GIDOIN, Mme Claudette DAGUIN, Mme Anita DAUVILLON, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Corinne BOUCHOUX, Mme Augustine YECKE, M. Grégoire LAINÉ, M. Laurent VIEU, Mme Christine STEIN, Mme Christine BLIN, M. Vincent FEVRIER, Mme Marie-Isabelle LEMIERRE, Mme Nacira MEGHERBI, Mme Isabelle PRIME (jusqu'à la DEL-2025-107), M. Benoît CHRISTIAN, Mme Constance NEBBULA, M. Bruno GOUA, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Marielle HAMARD, M. Yves AUREGAN, Mme Claire SCHWEITZER, M. Julien GUILLANT, Mme Maryvonne BOURGETEAU, M. Anthony GUIDAULT, Mme Sonia PORTENGUEN, M. Angelo TOCCO (jusqu'à la DEL-2025-103), Mme Alexa CHAMORET, Mme Rachel CAPRON, M. Alexandre VILLALONGA

Etaient excusés : M. Roch BRANCOUR, M. Ahmed EL BAHRI, M. Patrick GANNON, Mme Céline VERON, Mme Elsa RICHARD

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à Mme Hélène CRUYPENINCK

Mme Mathilde FAVRE D'ANNE a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL jusqu'à la DEL-2025-84

M. Jacques-Olivier MARTIN a donné pouvoir à M. Florian RAPIN à partir de la DEL-2025-104

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à M. Vincent FEVRIER

M. Patrick GANNON a donné pouvoir à Mme Marie-Isabelle LEMIERRE

Mme Isabelle PRIME a donné pouvoir à M. Benoît CHRISTIAN à partir de la DEL-2025-108

Mme Céline VERON a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Mme Elsa RICHARD a donné pouvoir à M. Yves AUREGAN

M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Claudette DAGUIN à partir de la DEL-2025-104

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025
N° 32 (dans l'ordre du jour)

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Alima TAHIRI



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 1^{er} avril 2025.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers
ainsi qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025
N° 32 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL-2025-110

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Gestion de la fourrière animale pour les communes d'Angers Loire Métropole - Groupement de commande avec les communes d'Angers Loire Métropole - Autorisation de signature du contrat

Rapporteur : Julien GUILLANT,

EXPOSE

La Ville d'Angers doit assurer la gestion des animaux errants grâce à une fourrière animale, soit en régie, soit en déléguant cette mission de service public à un organisme tiers.

La convention en cours avec la Société protectrice des animaux autonome (SPAA) de Maine-et-Loire prend fin au 31 mars 2025.

Pour répondre au besoin de la collectivité, une consultation a été lancée. Le contrat est conclu pour une période initiale de trois ans à compter de sa notification, reconductible une fois pour une durée de trois ans.

Le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres du 10 février 2025 a proposé d'attribuer le marché à la SPAA pour un montant forfaitaire annuel de **40 865,50 € HT**.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 mars 2025

Considérant le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 10 février 2025.

DELIBERE

Autorise le maire d'Angers, le président délégué de la CAO, M. Pilet, M. Martin ou Mme Lardeux Coiffard, à signer et à notifier le marché avec l'entreprise et pour le montant cité ci-dessus ayant pour objet la gestion de la fourrière animale pour les communes d'Angers Loire Métropole.

Impute la dépense sur le budget concerné de l'exercice en cours et, en tant que de besoin, des exercices suivants.

Le conseil municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

N'ont pas pris part au vote : Mme Anita DAUVILLON, M. William BOUCHER

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Pour le Maire et par délégation,
Christelle LARDEUX-COIFFARD
Première adjointe au maire, chargée des solidarités actives
et des droits des femmes

